

L'an DEUX MIL DIX-NEUF, le SAMEDI 20 SEPTEMBRE, à 17 h 05, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en quatrième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 20 h 14).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

ANNETTE Gilbert/ LOWINSKY Jacques/ ORPHÉ Monique/ MAILLOT Gérald/ VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini/ ADAME Brigitte/ HOAREAU Jean-François/ CLAIN Claudette/ COUDERC Alain/ FONTAINE Gabrielle/ BELDA David/ HOARAU Brigitte/ PESTEL René Louis/ ISIDORE Marylise/ DELORME Éric/ ANDAMAYE Marie-Annick/ CHOPINET Gérard/ KICHENIN Virgile/ BOMMALAIS Geneviève/ EUPHRASIE Didier/ LESCAT Michel/ SUDNIKOWICZ Christiane/ ASSABY Maximilien/ MAMODE Nourjhan/ CADJEE Ibrahim/ HUMBLLOT Nicole/ JAVEL François/ LOYHER Jeanne/ FIDJI Jean-Claude/ NAILLET Philippe/ BARDINOT Sonia/ VARONDIN Frédéric/ BAREIGTS Éricka/ ARLANDON Corine/ MÉLADE Thierry/ BÉLIM Audrey/ FOURNEL Dominique (arrivé à 17 h 58 au Rapport n° 19/4-013)/ LAGOURGUE Michel/ HUBERT Richenel/ TÉCHER Régis/ MOREL Jean-Jacques/ LATRA Sylvie/ JEAN-PIERRE Philippe (arrivé à 17 h 25 au Rapport n° 19/4-002)/ HO-SHING Cynthia

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Pour toute la durée de la séance

FRANÇOISE Gérard

par NAILLET Philippe

À son départ (17 h 31 / Rapport n° 19/4-004)

CLAIN Claudette

par PESTEL René Louis

Pour toute la durée de la séance

VOLIA-GARNIER Laetitia

par KICHENIN Virgile

À son départ (18 h 23 / Rapport n° 19/4-022)

EUPHRASIE Didier

par ASSABY Maximilien

Pour toute la durée de la séance

MARCHAU Jean-Pierre

par BARDINOT Sonia

À son départ (17 h 31 / Rapport n° 19/4-004)

BAREIGTS Éricka

par ADAME Brigitte

Pour toute la durée de la séance

SILOTIA William

par CHOPINET Gérard

HOARAU Serge

par HUBERT Richenel

VITRY Faouzia

par TÉCHER Régis

À son départ (18 h 30 / Rapport n° 19/4-025)

HO-SHING Cynthia

par LAGOURGUE Michel

Les membres présents, au nombre de 44 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

(1)	ANNETTE Gilbert ANDAMAYE Marie-Annick BOMMALAIS Geneviève FONTAINE Gabrielle HOAREAU Jean-François LESCAT Michel MAMODE Nourjhan VITRY Faouzia HUBERT Richenel	(Président) (délégués/ Ville)	au titre du CCAS de Saint-Denis	Rapport n° 19/4-016
	ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre du CAP	
(2)	ANNETTE Gilbert CADJEE Ibrahim CHOPINET Gérard CLAIN Claudette ADAME Brigitte HO-SHING Cynthia	(Président) (délégués/ Ville)	au titre de CDÉ de Saint-Denis	
	COUDERC Alain	(élu délégué)	au titre de l'OMS de Saint-Denis	
	MAILLOT Gérald	sur chemin Dufourg-les-Hauts à la Bretagne	à titre personnel	Rapport n° 19/4-033
	MAILLOT Gérald	sur chemin Lory Lebreton à la Bretagne	à titre personnel	Rapport n° 19/4-035
	MAILLOT Gérald	sur chemin Lory Lebreton à la Bretagne	à titre personnel	Rapport n° 19/4-038
(2)	ANNETTE Gilbert CADJEE Ibrahim CHOPINET Gérard CLAIN Claudette ADAME Brigitte HO-SHING Cynthia	(Président) (délégués/ Ville)	au titre de CDÉ de Saint-Denis	Rapport n° 19/4-043
(1)	ANNETTE Gilbert ANDAMAYE Marie-Annick BOMMALAIS Geneviève FONTAINE Gabrielle HOAREAU Jean-François LESCAT Michel MAMODE Nourjhan VITRY Faouzia HUBERT Richenel	(Président) (délégués/ Ville)	au titre du CCAS de Saint-Denis	

CCAS Centre communal d'Action sociale
CDÉ Caisse des Écoles

CAP Club Animation Prévention
OMS Office municipal des Sports

(1) absente à la séance
(2) partie au Rapport n° 19/4-004
(3) partie au Rapport n° 19/4-025

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190920-194013-DE
Date de téltransmission : 26/09/2019
Date de réception préfecture : 26/09/2019

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

JEAN-PIERRE Philippe	arrivé	à 17 h 25	au Rapport n° 19/4-002	
CLAIN Claudette	partie	à 17 h 31	au Rapport n° 19/4-004	<i>procuration à PESTEL René Louis</i>
BAREIGTS Éricka	partie	à 17 h 31	au Rapport n° 19/4-004	<i>procuration à ADAME Brigitte</i>
FOURNEL Dominique	arrivé	à 17 h 58	au Rapport n° 19/4-013	
EUPHRASIE Didier	parti	à 18 h 23	au Rapport n° 19/4-022	<i>procuration à ASSABY Maximilien</i>
HO-SHING Cynthia	partie	à 18 h 30	au Rapport n° 19/4-025	<i>procuration à LAGOURGUE Michel</i>
MAILLOT Gérald	parti	à 19 h 30	au Rapport n° 19/4-044	

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 44 sur 55.

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE

OBJET **Bilan/ Rapport d'Activité 2018 de la Régie Marchés et Droits de Place**

Les marchés (fixes et forains) ainsi que l'occupation privative du domaine public communal sont gérés par la Régie Marchés et Droits de Place, service public local à caractère industriel et commercial, dotée de la seule autonomie financière.

A ce titre, à l'appui du Compte de Gestion et du Compte administratif soumis à l'approbation du Conseil, il est prévu de présenter un Rapport/ Bilan d'Activité du service pour l'exercice concerné que vous trouverez en annexe.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

OBJET **Bilan/ Rapport d'Activité 2018 de la Régie Marchés et Droits de Place**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°19/4-013 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur LOWINSKY Jacques - 1er adjoint au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale », « Economie Marchande / Economie Solidaire » et « Consultative des Services Publics Locaux » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
(PAS DE VOTE)

Prend acte du Rapport/ Bilan d'Activité 2018 de la Régie Marchés et Droits de Place.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190920-194013-DE
Date de télétransmission : 26/09/2019
Date de réception préfecture : 26/09/2019

DGA/ Développement Urbain
DIRECTION ECONOMIE DE PROXIMITE
 Régie Marchés et Droits de Place
 Affaire suivie par Valérie VLODY

**RAPPORT D'ACTIVITE
 DE L'EXERCICE**

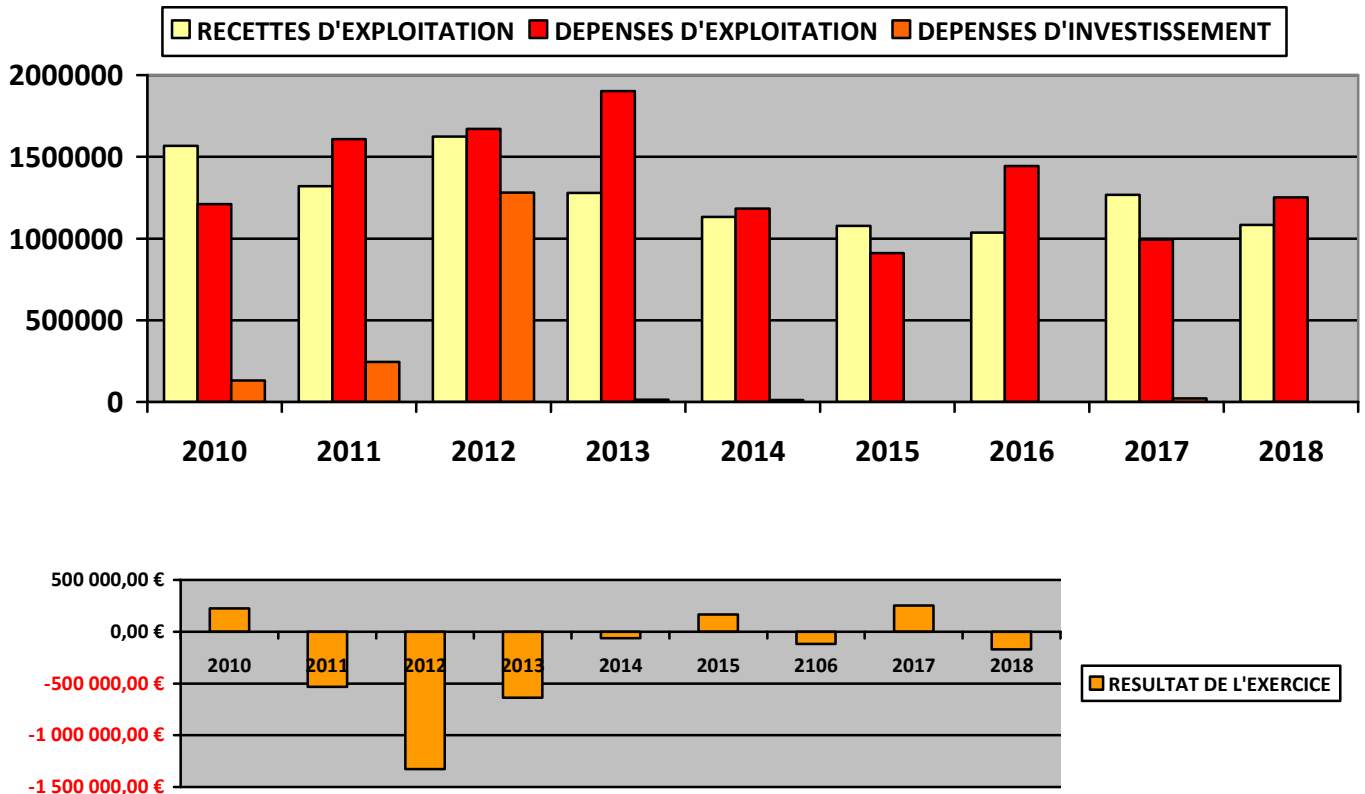
Le principe de libre administration permet aux collectivités de choisir le mode de gestion de leurs services publics : aux côtés de la gestion directe ou déléguée, la création d'une régie à personnalité morale et autonomie financière ou à seule autonomie financière constitue une troisième voie. Il s'agit alors pour la collectivité de distinguer la gestion d'un service public local en confiant celle-ci à un organisme spécialement créé à cet effet, afin - notamment - d'apprécier la qualité du service dispensé et son coût.

C'est ainsi que, en application des dispositions du Décret n° 88-621 du 6 mai 1988 modifiant le Code des Communes applicables aux régies communales et relatif aux régies départementales, le Conseil Municipal créa la Régie Marchés et Droits de Place par Délibération du 24 juin 1989. Cette structure, dotée de la seule autonomie financière, a pour missions de gérer les marchés fixes et forains de la Ville ainsi que l'occupation privative du domaine public communal à des fins commerciales ; conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux services publics à caractère industriel et commercial.

L'une des caractéristiques principales des régies est de disposer d'un budget autonome, propre et distinct de celui de la collectivité de rattachement et dont l'exécution pour l'exercice 2018 se traduit par un déficit global de 169 473,40 € Sections d'Investissement et d'Exploitation confondues. Soit encore, en tenant compte des résultats des exercices antérieurs, un excédent cumulé global de 951 054,25 €

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
EXECERCICE 2017			
Report à nouveau	712 161,33 €	408 366,32 €	1 120 527,65 €
EXERCICE 2018			
Recettes		1 082 641,30 €	
Dépenses	0,00 €	1 252 114,70 €	
Résultat de l'exercice	0,00 €	-169 473,40 €	-169 473,40 €
Résultat cumulé de clôture	712 161,33 €	238 892,92 €	951 054,25 €

I – Evolution d’activité sur les huit dernières années



Il fait apparaître :

▪ En recettes d’exploitation.....	1 082 641,30€
▪ En dépenses d’exploitation.....	1 252 114,70€
▪ En dépenses d’investissement.....	0,00€

En comparaison, l’exercice 2017 faisait apparaître :

▪ En recettes d’exploitation.....	1 267 208,82€
▪ En dépenses d’exploitation.....	993 341,60€
▪ En dépenses d’investissement.....	21 889,15€

En 2018 :

- Les recettes d’exploitation ont légèrement diminué. En effet, elles ont connu une diminution de 14,56 % de 2017 à 2018, contre une augmentation de 22,24 % de 2016 à 2017.
- Les dépenses de fonctionnement ont, quant à elles connu une augmentation de 2,02% de 2017 à 2018, contre une diminution de 31,19 % de 2016 à 2017.
- Quant aux dépenses d’investissement, nous n’en avons pas faites.
- Il est à noter que la crise des « gilets jaunes » a contrarié le travail des régisseurs de la mi-octobre à décembre, compte tenu des nombreux jours restés sans travailler et des

Argumentaire en 2019 de
974-219740115-20190920-194013-DE
Date de télétransmission : 26/09/2019
Date de réception préfecture : 26/09/2019

versements non réalisés par les clients de la Régie. Sans cette période, il est probable que nous serions parvenus à l'équilibre du budget.

II - Pour l'année 2018, la Régie des Marchés et droits de place a réalisé plusieurs actions.

- un travail de réflexion et de fond sur le marché de nuit avec l'organisation de thématiques d'animation fortes et des marchés qui ont, à certains moments de l'année, attirés plus de 10 000 personnes,
- l'organisation de notre grande braderie du mois d'août dans des conditions de sécurité contraintes,
- le suivi et le développement du projet « Saint-Denis Food Truck Tour » qui tend à mettre en place sur le territoire dionysien un ensemble de food truck de qualité,
- la simplification de l'organisation de notre régie,
- La poursuite du travail de mise à jour des conventions d'occupation du domaine public de la Ville.